Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260922-DEC2026_085-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

DÉCISION N°2026 - 85

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour le fonctionnement du Conseil de développement de Liffré Cormier Communauté pour l'année 2026

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BÉGUÉ.

Présents	MMes I. GAUTIER ; C. BRIDEL ; G. DUMONT ; S. CHYRA ; A-L. OULED-SGHAIER ; L. BODIN, MRS G. BÉGUÉ ; J. BÉGASSE ; E. FRAUD ; T. JOUANGUY ; D. VEILLAUX ;J-P. PELLEN ; F. TROUVÉ ; R. SALAÜN ; O.BARBETTE ; B. CHEVESTRIER
Absents	MRS B. BONENFANT ; J-P. ROUDIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2017, portant création du Conseil de Développement de Liffré Cormier Communauté ;

VU la délibération du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire le pouvoir de solliciter l'attribution de subvention pour la collectivité ;

VU la délibération en date du 7 juillet 2026 portant création du Conseil de Développement et désignation de ses membres ;

Il est exposé ce qui suit :

Créé par délibération du Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté en 2017, le Conseil de Développement est une instance consultative qui produit des contributions et participe à l'élaboration et à l'évaluation de politiques publiques de la communauté de communes. Le dispositif régional « Aide au fonctionnement des conseils de développement » permet de mobiliser les moyens nécessaires à l'animation et l'ingénierie de cette instance. Liffré-Cormier Communauté sollicite une subvention de 4675 € au titre de ce dispositif pour l'année 2026.

DÉCIDE

Article 1er : Le Bureau Communautaire sollicite l'attribution d'une subvention de 4 675€ auprès de la Région Bretagne pour l'année 2026 dans le cadre du dispositif « Aide au fonctionnement des conseils de développement », pour une dépense prévisionnelle totale de 11 771€ (9 271€ de charges de personnel, 2000€ de dépenses de prestations et 500€ de frais de réception).

Article 2 : Le Bureau Communautaire autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260922-DEC2026_085-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Comptable des finances publiques de la Trésorerie Municipale de la ville de Fougères.

Article 5 : La Direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 22 septembre 2026

Le Président,
M. Guillaume Bégué